

Plus fort ensemble



L'ACCÈS AUX MARCHÉS DE L'ÉNERGIE FACILITÉ

Avec l'ouverture des marchés de l'énergie, les collectivités sont de plus en plus astreintes à devoir mettre en concurrence leurs fournisseurs d'électricité et de gaz.

Devant cette contrainte forte, ENERGIE Eure-et-Loir, le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI) ont décidé de s'associer pour constituer **un groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel dédié aux collectivités et à leurs établissements**.

Baptisé « *Pôle Energie Centre* », ce groupement a pour ambition :

- d'éviter aux collectivités de devoir mener les lourdes et très techniques procédures d'achat d'énergie,
- de massifier les besoins afin d'attirer les offres les plus compétitives des fournisseurs,
- de permettre à ses adhérents d'avoir accès à un service d'optimisation tarifaire.

A travers les marchés conclus par le groupement, les collectivités trouvent ainsi une réponse à leurs besoins énergétiques : éclairage et chauffage des bâtiments, éclairage public, alimentation d'équipements publics (step...).

Quelques principes simples

→ Qui peut adhérer au groupement ?

Toute commune, intercommunalité ou autre établissement public peut adhérer au groupement « *Pôle Energie Centre* ».

→ Quelles sont les modalités d'adhésion ?

L'adhésion au groupement donne lieu à une délibération de la collectivité. Celle-ci doit impérativement intervenir avant le lancement des marchés afin de pouvoir intégrer tous les sites de la collectivité aux consultations.

→ Qui gère les contrats ?

Le SIEIL est le coordonnateur du groupement. Il prépare et signe les **marchés conclus pour une durée de 3 ans** avec les fournisseurs retenus.

Chaque collectivité reste le titulaire de ses contrats et en assure la gestion au quotidien avec le fournisseur : ajout ou suppression de sites, modification de puissance ...

→ Quel est le rôle d'ENERGIE Eure-et-Loir ?

ENERGIE Eure-et-Loir participe à l'élaboration des stratégies d'achat qui permettront de sélectionner les fournisseurs. Avec le SIEIL, il devient, une fois les marchés conclus, le relais des collectivités pour toute problématique éventuelle.



Christelle LORIN

Vice-Présidente en charge de la transition énergétique

« L'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence contraint désormais la plupart des collectivités à devoir mettre en place des procédures de marchés publics.

Ces marchés éminemment complexes nécessitent des prises de position extrêmement rapides au vu de l'évolution des cours, et il est assurément difficile pour ne pas dire impossible pour nos collectivités de faire face sereinement à ces contraintes.

Dans ce contexte, le groupement « Pôle Energie Centre » apparaît comme une solution pertinente et efficace, permettant à nos collectivités d'accéder aux meilleures offres des fournisseurs tout en étant libérées de toutes les procédures de mise en concurrence et en bénéficiant d'un appui local à la gestion de leurs contrats. »

KABANDA

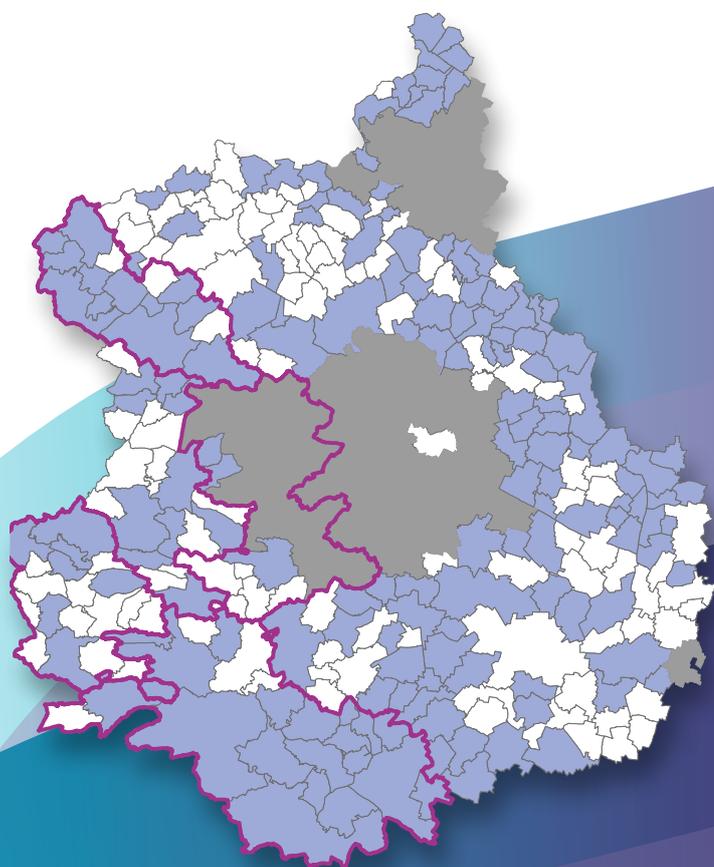
le petit plus du service

KABANDA est un logiciel de suivi énergétique mis à disposition des collectivités membres du groupement « Pôle Energie Centre ».

Grâce à lui, chaque collectivité dispose :

- d'un accès personnalisé et d'un espace de stockage de ses factures d'énergie,
- d'un suivi et d'une analyse multisites et multifournisseurs,
- d'un bilan annuel de ses consommations énergétiques,
- de la possibilité de vérifier la conformité des factures reçues par rapport aux clauses présentes dans le marché conclu avec le fournisseur.

LE GROUPEMENT « PÔLE ÉNERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL



454

adhérents
pour l'électricité

105

adhérents pour le gaz

3^{ème}

marché en cours



■ Communes et EPCI membres du groupement
Pôle Energie-Centre 2020-2022

■ Hors ENERGIE Eure-et-Loir



CONTACT

POLE ENERGIE CENTRE

02 37 84 14 44

achat-energie@energie28.fr